

## Finance : des «obligations» dans l'action sociale

Par [Christophe Alix](#) — 23 novembre 2016 -

*D'inspiration anglo-saxonne, les «contrats à impact social», produits financiers appliqués à la réinsertion, la formation ou encore la création d'emplois, sont lancés en France à partir de ce jeudi.*

C'est le jour J. Au terme d'un appel à projet engagé en mars par la secrétaire d'Etat à l'Economie sociale et solidaire, Martine Pinville, la France expérimente à partir de ce jeudi les obligations à impact social, produits financiers d'un nouveau type à vocation 100 % sociale. Un petit événement dans le monde de l'économie sociale et solidaire (ESS) et pour un gouvernement de gauche qui, pour la première fois, va rémunérer avec intérêts le secteur privé pour le financement de programmes sociaux confiés à des acteurs du monde solidaire et associatif.

Preuve de l'importance de cette nouveauté, François Hollande se déplace ce jeudi en personne à Bercy afin d'apposer sa signature aux deux premiers «contrats à impact social» de l'Hexagone. Une dénomination qui a toute son importance : la France a préféré remplacer le mot «obligation» par «contrat», pour bien montrer qu'il ne s'agissait pas de produits financiers comme les autres. «*Qu'on se rassure, on ne fera jamais en France de la titrisation d'obligations sociales, explique-t-on au cabinet de la ministre. On est dans une phase d'expérimentation et il s'agit tout autant d'innovation sociale que financière.*»

Il n'empêche que l'arrivée des SIB («social impact bonds») en France, découverts en 2013 par Benoît Hamon - alors chargé de l'ESS à Bercy - lors d'un voyage à Londres, renouvelle les modes d'intervention de l'Etat-providence. Dans ces montages très complexes déjà en vogue dans les pays anglo-saxons (*lire ci-contre*) où l'on parle volontiers de *social business*, la mécanique de la commande publique est complètement renversée.

Ce n'est plus l'Etat qui se charge de la définition, de la mise en œuvre ou du financement d'une action sociale mais bien un acteur du tiers secteur qui lui propose un programme «*d'innovation sociale*». En cas de réussite du contrat, évalué à partir de critères très précis à atteindre, l'investisseur sera remboursé de sa mise de départ et touchera en plus une prime correspondant à la rémunération de son risque. En cas d'échec, il ne récupérera pas l'intégralité de son capital de départ, voire il peut tout perdre. Comme le dit un collaborateur de Martine Pinville, «*si le programme se rate à un chiffre près, on ne paie pas*». Le prix du risque.

### Franc succès

L'appel à projets lancé par Bercy a d'emblée remporté un franc succès. Une quarantaine de projets portant sur des domaines aussi divers que la réinsertion professionnelle, la dépendance ou les addictions ont été déposés et examinés par un jury indépendant. Deux ont été retenus et sont lancés aujourd'hui et trois autres sont en instance de finalisation. Avec la signature probable de ces cinq contrats d'ici à la fin du quinquennat, la France rejoindra le peloton de tête des pays qui expérimentent les SIB et leur paiement au résultat, dit-on fièrement à Bercy.

Opéré par l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), un acteur spécialisé dans le microcrédit et une référence de l'économie sociale et solidaire, le premier contrat labellisé ce jeudi porte sur le retour à l'emploi de publics isolés issus de zones rurales. D'ici six ans et demi, l'Adie devra avoir réussi, dans des départements très ruraux (Ariège, Hautes-Alpes ou encore la Nièvre), à insérer durablement dans une activité professionnelle de 172 à 320 personnes. D'un montant total de 1,5 million d'euros, le SIB va consacrer 1,3 million d'euros avancés par les investisseurs (BNP Paribas, Renault Mobiliz Invest, une structure d'entrepreneuriat social du constructeur automobile, l'assureur AG2R La Mondiale...) à former ces **personnes**. Les 200 000 euros restants viendront rémunérer

l'opération en cas de succès. A moins de 172 personnes réinsérées, il n'y aura aucun remboursement. Entre 172 et 320 personnes, seule la mise de départ sera récupérée et c'est seulement au-delà de 320 personnes revenues de manière stable dans l'emploi (CDI ou création d'entreprise) que la prime sera débloquée par l'Etat.

D'une durée de dix ans, le deuxième contrat à impact social lancé ce jeudi est proposé par Impact Partenaires, une société de gestion à vocation sociale. L'objectif de son programme «Impact Académie» - là aussi très précisément quantifié - est de parvenir à délivrer 500 formations qualifiantes, à créer 1 500 emplois et 300 commerces en franchise dans des quartiers populaires en ciblant des personnes sans expérience professionnelle. Les fonds sont apportés par des partenaires privés. L'Etat s'engage à verser une prime maximale d'un million d'euros si l'opération atteint ses objectifs, et rien en dessous de 350 formations, 1 000 emplois et 200 entreprises créés. Mais si le rendement du fonds dépasse 6 % par an, l'Etat ne verse rien non plus. *«Ce n'est pas notre rôle d'abonder un placement qui a déjà surperformé, explique-t-on dans l'entourage de Martine Pinville. Nous récompensons la performance sociale, pas financière.»*

## Milieu carcéral

A Bercy, qui a donné «l'exemple» en initiant ces deux premiers contrats, on précise qu'ils pourront demain essaimer dans d'autres ministères. Mais surtout, qu'ils ne visent pas à faire des économies ou à préparer un désengagement de l'Etat de certaines missions : *«Ce n'est que du plus et ils viennent financer une innovation sociale, c'est-à-dire quelque chose que l'on ne faisait pas auparavant.»* Une nouvelle ligne budgétaire de quelques millions d'euros a d'ailleurs été prévue dans le budget 2017 afin de financer ces expérimentations. Et si elles se révèlent concluantes, elles pourront être généralisées dans le cadre de politiques publiques, laisse-t-on entendre à Bercy.

C'est précisément ce qui s'est passé en Angleterre, où le SIB lancé à la prison de Peterborough dans l'est du pays afin d'augmenter le taux de réinsertion des détenus sortis du milieu carcéral a été prématurément arrêté en 2014 à cause de son succès. Il a été remplacé par la mise en place d'un programme similaire à l'échelle nationale en s'appuyant sur les enseignements du dispositif. Les SIB n'ont rien d'une solution miracle mais ils entendent bien prouver leur utilité de nouvel outil financier au service du social. C'est suffisamment rare pour être souligné.

- Lire aussi l'interview du chercheur Benjamin Le Pendeven [«Il ne s'agit pas de substituer le privé à l'Etat»](#)

[http://www.liberation.fr/futurs/2016/11/23/benjamin-le-pendeven-il-ne-s-agit-pas-de-substituer-le-privé-a-l-etat\\_1530478](http://www.liberation.fr/futurs/2016/11/23/benjamin-le-pendeven-il-ne-s-agit-pas-de-substituer-le-privé-a-l-etat_1530478)

## Benjamin Le Pendeven : « Il ne s'agit pas de substituer le privé à l'Etat »

Par [Christophe Alix](#) — 23 novembre 2016

*Pour le chercheur Benjamin Le Pendeven, la force des obligations sociales, c'est le « sur-mesure ». Et plus le programme est ambitieux, plus la rentabilité de l'investissement est élevée.*

Chercheur au Conservatoire des arts et métiers (Cnam), Benjamin Le Pendeven dresse le panorama de ce nouvel outil « gagnant-gagnant » à la fois pour l'Etat et le secteur privé et associatif.

## Interview :

### ***Comment jugez-vous le travail du gouvernement ?***

Il a réussi à impulser une nouvelle approche de l'action sociale dont le secteur de l'économie sociale et solidaire s'est immédiatement emparé. Ce nouveau canal est moins dépendant des aléas politiques que le financement public et donne lieu à une évaluation systématique qui peut rendre ce secteur plus efficace. Il faudra voir comment les collectivités locales, des agences publiques ou même des fondations privées s'approprient cet outil d'innovation sociale.

### ***Les obligations à impact social (SIB) connaissent-ils un fort développement à l'échelle internationale ?***

Environ 80 programmes sociaux sont financés aujourd'hui via des obligations ou contrats à impact social dans le monde. Les pays anglo-saxons ont été les premiers à s'y mettre et les montants y vont de quelques dizaines ou centaines de milliers d'euros à 10 millions de dollars et plus aux Etats-Unis ou en Australie. Des expérimentations ont démarré en Allemagne, Belgique, Autriche ou en Finlande.

### ***L'approche choisie par la France est-elle différente ?***

Les Anglo-Saxons partent de l'idée qu'à budget équivalent, le privé sera plus performant que le public. La France insiste sur le caractère innovant des SIB pour résoudre des problèmes. Mais il faut relativiser, parce que nombre de programmes cherchent avant tout à prévenir des problèmes et parce qu'il ne s'agit pas de substituer le privé à l'Etat. Nulle part, le public n'est en mesure de financer massivement l'innovation sociale et ce serait absurde qu'il mette de gros moyens sur la table pour tester des programmes qui risquent d'échouer. D'où cet appel à des fonds privés avec une prise de risque dont le degré est proportionnel au gain potentiel. C'est leur rôle.

### ***Que voulez-vous dire ?***

Plus le programme est ambitieux et le risque d'échec important, et plus la rentabilité de l'investissement peut être élevée. En Australie, où un SIB a été monté en 2013 pour soutenir 400 familles risquant de se voir retirer la garde de leurs enfants, il a été prévu deux types de rendement : le premier est limité, avec en contrepartie une garantie à 100 % sur le capital investi, et le second est bien plus important, jusqu'à 30 %, sauf qu'en cas d'échec, on perd sa mise.

### ***Ce sont donc des produits financiers comme les autres ?***

Oui et non, puisque leur finalité est différente. Je pense qu'il existera à terme toute une palette d'obligations pour attirer des montants plus significatifs vers l'innovation sociale. Le Fonds européen d'investissement, qui dépend de Bruxelles, est prêt à investir de 100 millions à 150 millions d'euros dans ces programmes. La force des obligations sociales aujourd'hui, c'est le «sur-mesure». Il ne faut pas s'interdire de dépasser cette dimension artisanale pour les systématiser : plus le choix sera grand, plus les investisseurs y trouveront leur compte.

### ***Les parties prenantes des SIB pourraient se mettre d'accord pour que les objectifs soient atteints, en concevant des programmes à peu de risques...***

Il est compliqué de pervertir le système. Les programmes font l'objet d'une évaluation indépendante et ceux qui rémunèrent les investisseurs, c'est-à-dire des acteurs publics, définissent à l'avance des objectifs très détaillés avec une mécanique juridique très difficile à contourner. Mais l'autorité publique devra être très vigilante sur la mesure et l'utilité des programmes.

### ***Les obligations à impact social ne vont-elles pas servir à faire du «social washing» ?***

Il faut dépasser les *a priori* idéologiques. Les obligations à impact social, si elles sont bien encadrées, peuvent être un outil très puissant au service de la collectivité. Le gouvernement l'a bien compris.